

SPF 75 - PARIS

**6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2024**

Aux Membres de la Fédération du SPF 75 – Paris,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération SPF 75 - Paris, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, charges et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Comité Départemental en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Jérôme SZLIFKE
Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2024

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023
Immobilisations incorporelles	47 475	5 053	42 421	43 685
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	47 475	5 053	42 421	43 685
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations corporelles	6 380 421	2 269 980	4 110 442	3 977 635
Terrains	442 449		442 449	442 449
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	5 446 689	1 923 308	3 523 380	3 329 699
Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 230	93 933	7 297	11 136
Autres immobilisations corporelles:	360 522	252 739	107 784	129 192
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 651	8 389	9 262	8 955
<i>Matériel de transport</i>	168 536	91 104	77 432	94 286
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	138 380	133 333	5 047	9 711
<i>Mobilier</i>	35 955	19 913	16 042	16 240
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	29 532		29 532	65 160
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	36 824		36 824	33 909
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	36 824		36 824	33 909
I. Actif immobilisé	6 464 720	2 275 033	4 189 687	4 055 229
Stocks et en cours	8 858		8 858	9 009
Autres approvisionnements	8 858		8 858	9 009
Marchandises				
Créances	968 820		968 820	1 017 158
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	190 521		190 521	293 652
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	778 298		778 298	723 506
Disponibilités	527 013		527 013	389 191
Valeurs mobilières de placement et FNS	2 285 017		2 285 017	2 146 072
Charges constatées d'avance	20 193		20 193	5 531
II. Actif circulant	3 809 901		3 809 901	3 566 961
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	10 274 621	2 275 033	7 999 588	7 622 191



Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2024

En Euros	Année 2024	Année 2023
Fonds propres sans droit de reprise	780 539	780 539
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Projet associatif et réserves	1 271 343	1 271 343
Report à nouveau	2 573 011	2 610 623
Excédent ou déficit de l'exercice	231 398	-37 611
Situation nette (sous-total)	4 856 292	4 624 894
Subventions d'investissement	761 549	598 904
I. Fonds propres	5 617 842	5 223 798
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 241 683	1 284 384
III. Fonds reportés et dédiés	1 241 683	1 284 384
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	436 541	479 256
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 704	263 633
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	200 902	219 703
Dettes sur immobilisations	185 690	146 523
Autres dettes (dont charges à payer)	10 133	1 892
Produits constatés d'avance	21 093	3 000
V. Dettes	1 140 063	1 114 008
VI. Ecarts de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 999 588	7 622 191



Compte de résultat

Exercice : 2024

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

En euros	Année 2024	Année 2023
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	24 000	23 000
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	4 525 821	3 869 441
Concours publics et subventions d'exploitation	507 134	519 078
Ressources liées à la générosité du public	3 085 249	2 713 406
<i>Dons manuels</i>	2 440 973	2 338 056
<i>Mécénats</i>	644 276	375 350
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	933 438	636 957
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 680	30
Utilisations des fonds dédiés	529 856	803 416
Autres produits	437 569	444 472
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	315 260	337 314
<i>Produits d'initiatives</i>	122 309	107 158
<i>Autres</i>		
I - Produits d'activité	5 520 927	5 140 359
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	537 949	644 228
Variations de stock	150	77
Autres achats	222 752	260 410
Services extérieurs	474 485	475 649
Autres services extérieurs	581 540	487 370
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	917 589	748 860
Impôts, taxes et versements assimilés	114 603	97 860
Salaires et traitements	1 003 858	942 451
Charges sociales	479 322	525 908
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	227 185	202 184
<i>- sur immobilisations</i>	227 185	202 184
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
<i>- sur actif circulant</i>		
<i>- pour risques et charges</i>		
Autres charges	345 902	391 228
Reports en fonds dédiés	487 155	535 035
II - Charges d'activité	5 392 488	5 311 261
Résultat d'activité	128 438	-170 902
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	61 951	69 955
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	61 951	69 955

IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	17 473	9 547
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières	17 473	9 547
Résultat Financier	44 478	60 407
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 197	39 779
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67 625	37 931
Reprises sur provisions et transferts de charges		
V - Produits exceptionnels	91 822	77 710
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 390	4 826
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 949	
VI - Charges exceptionnelles	33 340	4 826
Résultat Exceptionnel	58 482	72 884
VII - Ecart de combinaison		
VII - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	5 674 699	5 288 024
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 443 301	5 325 635
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	231 398	-37 611
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 212 658	1 787 381
Prestations en nature	237 283	311 087
Dons en nature	1 665 259	1 488 640
Total	4 115 201	3 587 108
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 212 658	1 787 381
Prestations en nature	237 283	311 087
Secours en nature	1 665 259	1 488 640
Total	4 115 201	3 587 108

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2024
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	5
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	5
Moyens mis en oeuvre	5
II. Faits majeurs de l'exercice	7
III. Principes, règles et méthodes comptables	9
Présentation des comptes	9
Méthode générale	9
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	9
Durée de l'exercice et date de clôture	9
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	9
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	11
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	11
Subventions d'investissements	11
Fonds reportes sur legs et donations	12
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	12
Provisions pour risques et charges	12
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	12
Compte d'emplois des ressources	13
Evénements postérieurs à la clôture	13
IV. Informations complémentaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
Engagements hors bilan	14
V. Informations relatives au bilan	15
Actif	15
Passif	19
VI. Informations relatives au compte de résultat	22
Ventilation par nature des produits d'activités	22
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024	24
Effectif	26
Résultat exceptionnel	26
VII. Autres informations	27
Contributions volontaires en nature	27

VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	29
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	32

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2024

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de PARIS

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 10

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 1

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 11 991

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 5063

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 25

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été fortement impacté par :

1) Amortissements

Tout d'abord, les amortissements sont cette année plus importants que les années précédentes, dans la mesure où il s'agit de la première année complète d'amortissements dus à l'achat de notre libre-service solidaire Montcalm.

Afin de respecter les normes nous avons entrepris des travaux dans ce local, qui sont financés à 50% par une subvention d'investissement de la Région Ile-de-France (environ 198K€), cette année. Nous avons fait des cessions d'immobilisations qui ont engendré des dotations aux amortissements exceptionnels de 15K€ (mises au rebut et sorties).

2) Ressources humaines

En outre, cette année a été marquée financièrement par le départ et la rupture conventionnelle d'une salariée qui était dans l'association depuis 20 ans. Cela a donc engendré une augmentation des charges liées aux ressources humaines.

3) Solidarité internationale

Un projet "droits de l'enfant" a été mis en place par l'équipe en charge de la solidarité internationale pendant cet été 2024. Ce projet a engendré une augmentation des frais d'hébergement et des frais de mission, afin d'organiser l'accueil d'enfants accompagnés par nos associations partenaires.

Nous avons poursuivi notre soutien à notre partenaire local au Maroc à la suite du Séisme, notamment grâce au soutien de la Région Île de France à travers de deux subventions (de fonctionnement et d'investissement) pour un total de 100K€.

La fin de l'année 2024 a été marquée par le cyclone Chydo, à Mayotte. Nous avons collecté environ 137K€ de dons et de mécénats qui n'ont pas été dépensés en 2024 et qui apparaissent donc dans nos reports en fonds dédiés.

4) Fonds dédiés

Nos fonds dédiés diminuent chaque année un peu plus. En effet, nous avons collecté de nombreux dons affectés pendant la période covid, et nous avons mis quelques années pour mettre en place des activités à la hauteur de ces ressources. Cependant, nous avons maintenant des charges qui dépassent nos ressources courantes et nous avons bientôt fini d'épuiser toutes ces réserves. Nous mettons donc en place des moyens humains afin de collecter davantage de fonds, notamment des ressources privées d'entreprises et de fondations.

5) Achats de marchandises

Contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas dû augmenter les achats de produits alimentaires car nous avons peu eu de lots infructueux du SEAA.

6) Aides financières

Cette année, nous avons augmenté les aides financières accordées à notre public, qui sont financées par un legs reçu il y a plusieurs années. Nous souhaitons augmenter la consommation de ce legs, pour lequel nous nous étions fixés 10 ans de consommation.

7) SolidArt 2024

Cette année, notre événement SolidArt a eu un grand succès. Nous avons collecté 262K€ et nous avons seulement 146K€ de charges en face. Cela nous a permis d'avoir un bénéfice direct de 116K€ affecté à nos activités Vacances. Cela a engendré un report en fonds dédiés d'environ 76K€ affecté aux vacances.

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2024 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables depuis le 1er janvier 2020 concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 0%.

Pour 2024, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers 0%

Mécénat 0%

Legs, donations et assurances-vies 0%

Subventions 0%

Contributions financières des fondations et associations 0%

Autres ressources 0%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2024, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2024 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 160 264 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 998 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,38%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 4 022 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance vie en attente de clôture au 31/12/2024 d'un testateur pour un montant de 20 725,60 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2024 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2024,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2024,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En euros	Valeur brute au 01/01/2024	Acquisitions et créations en 2024	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2024	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	47 475			47 475
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)	47 475			47 475
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	442 449			442 449
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	5 122 718	401 554	77 584	5 446 689
Installations techniques, matériel et outillage industriel	104 934		3 704	101 230
Autres immobilisations corporelles:	354 657	9 383	3 518	360 522
<i>Installations générales, agencements divers</i>	15 568	2 588	505	17 651
<i>Matériel de transport</i>	168 536			168 536
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	137 514	3 879	3 013	138 380
<i>Mobilier</i>	33 040	2 916		35 955
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	65 160	132 087	167 715	29 532
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	6 089 918	543 024	252 520	6 380 421
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	33 909	48 023	45 109	36 824
Immobilisations financières (III)	33 909	48 023	45 109	36 824
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 171 302	591 048	297 629	6 464 720

Les mouvements des amortissements :

En euros	Montant en début d'exercice 2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice 2024
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	3 790	1 263		5 053
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	3 790	1 263		5 053
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	1 793 019	192 923	62 634	1 923 308
Installations techniques, matériel et outillage industriel	93 798	3 839	3 704	93 933
Autres immobilisations corporelles:	225 465	31 101	3 827	252 739
<i>Installations générales, agencements divers</i>	6 612	2 281	505	8 389
<i>Matériel de transport</i>	74 250	16 854		91 104
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	127 803	8 852	3 322	133 333
<i>Mobilier</i>	16 800	3 113		19 913
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	2 112 282	227 863	70 165	2 269 980
TOTAL GENERAL (I+II)	2 116 072	229 126	70 165	2 275 033

L'état des stocks au 31/12/2024 :

En euros	Stocks au 01/01/2024	Reprise de stocks au 31/12/2024	Nouveaux stocks au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024
Stocks des autres approvisionnements	9 009	9 009	8 858	8 858
Stocks des marchandises				
TOTAL	9 009	9 009	8 858	8 858

L'état des créances au 31/12/2024 :

En euros	Année 2024
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	29 532
Participations	
Autres titres immobilisés	36 824
Prêts	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	190 521
Autres créances:	778 298
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	11 314
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	342 159
<i>Autres</i>	424 825
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	20 193
TOTAL	1 055 368

Les produits à recevoir :

En euros	Année 2024
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	
Autres créances:	344 450
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 291
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	342 159
<i>Autres</i>	
Produits à recevoir	1 713
TOTAL	346 163

Les mouvements de trésorerie :

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	2 146 072	2 285 017
<i>Placements divers</i>	457 971	601 031
<i>OPCVM</i>	107 50	50 753
Fonds National de Solidarité	1 580 600	1 633 234
Comptes courants	374 624	506 519
Caisses	14 567	20 494
TOTAL	2 535 263	2 812 030

Le détail des charges constatées d'avance :

En euros	Année 2024
Exploitation courante	20 193
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	20 193

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf **5.2.1**)
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

L'état des emprunts et des dettes financières :

En euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit:	479 24	42 706		436 541
<i>Emprunts</i>	479 247	42 706		436 541
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>				
Emprunts auprès de structures SPF				
TOTAL	479 247	42 706		436 541

L'état des dettes à la clôture :

En euros	Année 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	436 541
<i>Emprunts</i>	436 54
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 704
Dettes fiscales et sociales:	200 902
<i>Personnel</i>	72 542
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	101 485
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	26 876
Dettes sur immobilisations	185 690
Autres dettes	10 133
Produits constatés d'avance	21 093
TOTAL	1 140 063

Le détail des charges à payer :

En euros	Année 2024
Intérêts courus sur emprunts	
Avances et acomptes reçus sur commande	
Fournisseurs - Factures non parvenues	33 390
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	77 966
<i>Personnel</i>	67 035
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	10 931
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	
Charges à payer	
Créditeurs divers	360
TOTAL	111 716

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Année 2024
Exploitation courante	21 093
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	21 093

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	780 539							780 539
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 271 343							1 271 343
Report à nouveau	2 610 623	-37 611						2 573 012
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 611	37 611		231 398				231 398
Situation nette	4 624 894			231 398				4 856 292
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	598 904			230 270		67 625		761 549
Provisions réglementées								
TOTAL	5 223 798			461 668		67 625		5 617 841

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	84 592		72 998	7 954
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	67 937	24 254	66 659	25 532
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 131 855	462 900	390 199	1 208 197
TOTAL	1 284 384	487 154	529 856	1 241 683

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2024	Exercice 2023
Vente de biens et services	24 000	23 000
Concours publics et subventions d'exploitations	507 134	519 078
Dons manuels	2 440 973	2 338 056
Mécénats	644 276	375 350
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	933 438	636 957
Reprises sur provision et transferts de charges	3 680	30
Utilisations des fonds dédiés	529 856	803 416
Participations des destinataires de la solidarité	315 260	337 314
Produits d'initiatives	122 309	107 158
Autres produits		
TOTAL	5 520 927	5 140 359

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En €uros	Année 2024
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	307 673
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	307 673

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Année 2024
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	730 270
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	23 214
Subventions départementales	41 600
Subventions communales	164 300
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	96 134
Subventions Publiques Diverses	127 106
Subventions emplois aidés	54 780
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	
TOTAL	1 237 404

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2024

(VERSION SYNTHÉTIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2024 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	1 025,00€
Australie	200,00€
Belgique	735,00€
Brésil	250,00€
Canada	40,00€
Croatie	280,00€
Danemark	20,00€
Émirats arabes unis	400,00€
Espagne	650,00€
États-unis	1 325,00€
Finlande	100,00€
Irlande	75,00€
Israël	50,00€
Italie	934,00€
Luxembourg	255,00€

Malaisie	600,00€
Mexique	295,00€
Monaco	50,00€
Norvège	240,00€
Nouvelle-Zélande	335,00€
Pays-Bas	1 240,00€
Pologne	10,00€
Portugal	625,00€
Royaume-Uni	3 653,00€
Sénégal	25,00€
Slovénie	50,00€
Suisse	1 414,00€

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2024 est de 25.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2024 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En €uros	Année 2024
Produits	91 822
Produits d'éléments d'actifs cédés	
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résulta	67 625
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	7 235
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 962
Transfert de charges exceptionnelles	
Charges	- 33 340
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 5 005
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	- 14 949
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 13 385
Tableau Résultat exceptionnel	58 482

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	260
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselles d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	793 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 19,77 € pour 2024.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2024, le volume horaire a été évalué à 793 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2024 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2023. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2024 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2024 et non encore dépensées au 31/12/2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 234 071,55 € sur 2024 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 612 446,69 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2024 de la fédération s'élève ainsi à 378 371,14 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED AA 075 0 00000 000099		Fédération de PARIS		2 024	
CROD					
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations					
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels		2 440 973	2 440 973	2 338 056	2 338 056
- Legs, donations et assurances-vie					
- Mécénat		644 276	644 276	375 350	375 350
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		307 673	307 673	185 729	185 729
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
2.1 Cotisations statutaires					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie		625 765		451 228	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		551 397		577 465	
3-SUBVENTIONS		574 759		556 779	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		529 856	390 199	803 416	694 110
TOTAL		5 674 699	3 783 121	5 288 024	3 593 244
CHARGES PAR DESTINATION					
1-MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme		3 682 749	2 654 761	3 562 726	2 551 305
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		57 830	41 688	48 604	34 806
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme		72 645	27 870	58 685	45 541
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		478 723	183 659	372 584	289 131
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la qénérosité du public		182 299	182 299	174 729	174 729
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		61 183	61 183	74 850	74 850
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT		420 718	168 761	498 422	458 325
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5-IMPOT SUR LES BENEFICES					
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		487 155	462 900	535 035	488 779
TOTAL		5 443 301	3 783 121	5 325 635	4 117 466
EXCEDENT OU DEFICIT		231 398		-37 611	-524 221

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
- Bénévolat	2 212 658	2 212 658	1 787 381	1 787 381	
- Prestations en nature	237 283	237 283	311 087	311 087	
- Dons en nature	1 212 064	1 212 064	994 746	994 746	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			1 031		
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
- Prestations en nature					
- Dons en nature	453 195		492 863		
TOTAL	4 115 201	3 662 006	3 587 108	3 093 215	
CHARGES PAR DESTINATION					
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
- Réalisées en France	3 403 164	3 061 122	2 948 964	2 576 649	
- Réalisées à l'étranger	322 972	272 554	233 375	188 912	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	142 623	120 359	135 056	109 325	
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	246 442	207 971	269 714	218 328	
TOTAL	4 115 201	3 662 006	3 587 108	3 093 215	

FED AA 075 0 00000 000099	Fédération de PARIS			2024	
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations		
- Actions réalisées par l'organisme	2 654 761	2 551 305	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	41 688	34 806	- Dons manuels	2 440 973	2 338 056
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	27 870	45 541	- Mécénat	644 276	375 350
- Versements à un organisme central ou à	183 659	289 131	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	307 673	185 729
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	182 299	174 729			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	61 183	74 850			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	402 833	458 325			
TOTAL DES EMPLOIS	3 554 292	3 628 687	TOTAL DES RESSOURCES	3 392 922	2 899 135
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	462 900	488 779	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	390 199	694 110
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	234 072	524 221
TOTAL	4 017 193	4 117 466	TOTAL	4 017 193	4 117 466
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	612 447	1 136 668
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-234 072	-524 221
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	378 375	612 447

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	3 061 122	2 576 649	- Bénévolat	2 212 658	1 787 381
- Réalisées à l'étranger	272 554	188 912	- Prestations en nature	237 283	311 087
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	120 359	109 325	- Dons en nature	1 212 064	994 746
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	207 971	218 328			
TOTAL	3 662 006	3 093 215	TOTAL	3 662 006	3 093 215

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 135 496	1 337 186
(-) Utilisation	390 199	694 110
(+) Report	462 900	488 779
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 208 197	1 131 855